



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy le 26/04/2010

COMPTE RENDU D'ACTIVITE CTPL Trésor du 8 avril 2010

Ce CTPL avait à son ordre du jour :

- Le budget départemental 2009 : bilan,
- Le budget départemental 2010,
- Questions diverses

1- Le Budget Départemental 2009

Le bilan présenté par la direction fait apparaître une très légère progression (+0,38%) entre l'exécution budgétaire 2009 (1 476 449,00 €) et celle de 2008 (1 470 812, 00 €). En réalité, notre direction s'est livrée à un tour de passe-passe, qu'elle a été bien obligée de reconnaître, avec l'aval de DGFIP : est imputée sur le budget de fonctionnement, au regard de la trésorerie d'AUZON- STE FLORINE, une somme de 72 436, 00 €.

Ce montant correspond au **règlement par l'Etat de taxes foncières émises sur plusieurs années, et non recouvrées malgré les poursuites diligentées par le comptable, au nom de la société SHELL qui bénéficie d'une concession pour la station sur l'aire d'autoroute de LORLANGES**. L'Etat a ensuite émis un titre de recette envers la société SHELL !!!

LOLF oblige, comme on ne savait pas où imputer cette dépense extraordinaire, dans tous les sens du terme, le **paiement de la TF a été imputé dans le logiciel de contrôle de gestion**, afin, certainement, que cette drôle de dépense n'attire pas l'œil de parlementaires curieux.

S'il s'agissait d'une entreprise privée, quels termes emploierait-on ? Bilan truqué ? Carambouille ?

La neutralisation de cette manipulation comptable fait apparaître en réalité une réduction de 4,55% de l'enveloppe octroyée en 2009 par rapport à 2008, elle-même en réduction par rapport à 2008. Les représentants du personnel ont souligné l'indigence des crédits affectés au fonctionnement des postes et services, et encore plus aux demandes de travaux formulées par les chefs de poste et laissées sans réponse.

2- Le Budget 2010

La réduction, une fois encore, des crédits octroyés aux services départementaux, a provoqué la réaction des représentants du personnel qui ont lu la déclaration suivante :

« Les représentants du personnel l'ont caractérisé de manière permanente dans cette enceinte : la LOLF, dont l'objectif avoué est de faire passer les administrations de l'Etat d'une logique de moyens pour assurer leurs missions de service public à « une logique d'entreprise, centrée autour de la recherche du résultat », constitue l'outil idéal pour mener jusqu'à son terme la RGPP dont l'objectif vise, sous couvert de fusion- restructuration, à la liquidation pure et simple des administrations de l'Etat, et notamment celle de la DGFIP.

L'enveloppe budgétaire octroyée aux services départementaux de Haute- Loire est révélatrice de l'objectif poursuivi : son montant ne pourra permettre d'assurer le fonctionnement normal des services d'une administration de l'Etat digne de ce nom !

Le montant total des crédits 2010 (1 333 154 €) subit une baisse de 2.58% par rapport à la dotation initiale de 2009 (1 368 467 €) qui est elle-même était réduite de 1.88% par rapport à 2008 (1 394 650 €). Le pourcentage est bien minime, nous diront les bonnes âmes. Mais si on compare la dotation 2010 aux crédits effectivement consommés en 2009 (1 476 449 €), les chiffres sont bien plus parlants : la baisse est de l'ordre de 9,71%.

Dans la pratique, elle sera encore plus nettement marquée si l'on prend en considération le fait que les prix, après la hausse générale constatée en 2009, sont restés à leur niveau ou poursuivent leur ascension, tout particulièrement celui du gaz qui vient de subir une hausse de pratiquement 10% au 1^{er} avril.

Cette enveloppe couvre encore moins les besoins réels du département (locations, affranchissement, fluides, nettoyage, fournitures, entretien, frais de poursuite, frais de déplacement), puisque la plupart des postes de dépense sont revus fortement à la baisse.

Les représentants du personnel dénoncent :

- 1- La réduction brutale des crédits du poste « fluides » (- 7,1% en moyenne, - 11,34% pour les postes), ceux des frais d'affranchissement (- 1,71%) ou des frais de déplacement (-21,84%) ?*
- 2- La réduction à la portion congrue de l'enveloppe attribuée aux postes comptables (- 12,11% par rapport aux crédits effectivement consommés en 2009) ?*
- 3- La quasi disparition du budget « équipement » (3,07% de l'ensemble) qui laisse mal augurer de vos prétentions à améliorer le quotidien des personnels et qui nous interpelle sur votre volonté d'assurer la pérennité du réseau de trésoreries de proximité.*

Comment peuvent fonctionner les services dans une telle précarité matérielle? Comment les collègues pourront-ils prendre au sérieux votre exigence de remplir les « objectifs » alors que leurs conditions de travail sont déjà intenable, par l'effet conjugué des suppressions d'emplois et les contre- réformes qui chamboulent les services, les missions et remettent en cause le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable (CHORUS), et entre l'assiette et le recouvrement ? Seront- ils réduits à apporter au bureau leur radiateur ou leur chauffettere pour pallier aux à l'insuffisance des crédits de chauffage?

*Par la grâce de la LOLF, la gestion déconcentrée de la masse salariale départementale (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, cotisations patronales) est calculée pour 2010, sur la base d'un **plafond** d'emplois équivalents temps plein (EPTP) autorisé, fixé arbitrairement à **188,12** emplois bruts sur le département et s'élève à **9 959 995 €**. Pour parvenir au nombre exact d'emplois de fonctionnaires, il faut défalquer 1 ETPT correspondant à 1agent en CLD,*

qui, statutairement, ne doit pas apparaître dans les emplois du département, ainsi que 2,22 ETPT contractuels et 3 ETPT auxiliaires.

*On parvient ainsi au nombre d'emplois statutaires que l'administration centrale accorde réellement au département, soit **181,9 ETPT**.*

Les représentants du personnel vous mettent en garde sur les conditions de travail excessivement difficiles dans lesquelles les personnels de tous grades sont appelés à exercer leurs missions et qui vont empirer avec la mise en œuvre du budget de misère que vous soumettez à ce CTPL.

Demander toujours plus, toujours plus vite, avec toujours moins de moyens aux agents est un refrain dont vos personnels sont fatigués.

Nous vous convions à accorder une extrême attention à la grande lassitude et à la colère qui enfle dans les services confrontés aux conséquences multiples de la RGPP- Fusion, dans leur activité quotidienne.

En conséquence, les représentants Force Ouvrière du personnel ne voteront pas ce budget destructeur des droits statutaires des personnels, qui donne tout son contenu à l'objectif recherché dans l'opération de Fusion de nos services avec les services fiscaux : la liquidation de l'administration chargée de la Comptabilité Publique. »

A noter que **le budget 2010 est artificiellement gonflé de la somme 29 381,00 €** imputée au budget d'AUZON- STE FLORINE pour solder les taxes foncières établies au nom de la société SHELL pour sa station de LORLANGES.

En définitive, le budget réel 2010 est de 1 303 773,00 €. Une misère !!!

Pire encore, la direction a affirmé son intention de conserver la trésorerie du PUY ST LOUIS, vide depuis début avril, au prétexte que son loyer très bas (10 950,00 € pour l'année) justifie qu'on conserve le poste dans l'attente d'une réflexion globale dans le cadre de la mise en place de la DLU. En clair, la direction n'a pas caché qu'elle réfléchissait au transfert de la Paierie Départementale au boulevard St Louis, ce qui aurait pour effet de libérer suffisamment de locaux pour permettre le transfert de l'ensemble des services de la DSF.

Au total, la « réflexion » sur le devenir de locaux vides va coûter 30 487,00 € supplémentaires au budget 2010 !

Les représentants du personnel ont donc voté contre le budget.

3- Questions Diverses

1- Malfaçons BRIOUDE

Les représentants du personnel ont encore une fois saisi la direction qui renvoie au CHS du 13 avril les décisions concernant l'évacuation des eaux usées et la résolution des problèmes dus aux courants d'air.

2- Dispositif de substitution aux jours comptables

Les représentants du personnel ont demandé à la direction de diffuser largement, dès qu'elle serait signée, la circulaire du DGFIP instituant une journée d'autorisation d'absence en remplacement des jours comptables supprimés, et définissant ses modalités.

3- Souffrance au travail

Les représentants du personnel ont mis en garde la direction sur les conséquences de sa politique managériale sur les personnels, tout particulièrement sur ses cadres, particulièrement sur deux points :

- dans le cadre de la réalisation à tout prix des objectifs, en refusant de prendre en compte le manque de moyens en personnel ;
- dans le cadre de la campagne de notation, par des menaces à peine déguisées sur la notation des notateurs de premier niveau si ceux-ci ne respectaient pas l'enveloppe qui leur était octroyée.

Les représentants FO ont souligné que l'attitude de la direction était ressentie par l'encadrement comme une remise en cause de ses compétences et de sa conscience professionnelle. La plupart des chefs de poste et de services sont confrontés, comme leur personnel, à l'exercice de plus en plus difficile de leur métier et sont découragés, voire écoeurés par l'absence de reconnaissance qui leur est manifestée, et le recours de plus en plus systématique à la politique du bâton. **Il s'agit de façon explicite de manifestations de souffrance au travail dont ne cesse de parler notre hiérarchie dans les CHS.**

Les représentants du personnel ont donc demandé à la direction de revoir sa politique managériale, sinon ils seraient contraints à saisir le secrétariat général de Force Ouvrière.

4- La « Lolfisation » du patrimoine de l'Etat

A compter de 2010, la logique de la LOLF exige que ce qui reste des administrations de l'Etat paient un loyer à l'Etat pour les propres locaux qu'elles occupent.

Ce loyer intègre comme paramètres la surface des locaux occupés, rapportée au nombre des agents : appliqué à la trésorerie générale, celui-ci s'élève à 240 000 € pour une surface de 3 000 m². De plus, est constituée une provision pour réparation, entretien, etc. (soit 16% du dit loyer) qui sera gérée par le SGAR (Préfecture de Région). Enfin, si la surface des locaux est trop vaste pour le nombre d'agents qui les occupe, l'administration concernée sera sanctionnée financièrement. Pour mémoire, ce ratio est pour les installations de service, de 12 m²/agent.

Pour quand l'empilement à la manière des trains indiens ?

5- Le PRS

A notre demande, la direction a précisé que le PRS qui va bientôt voir le jour serait composé de deux cadres A, l'un issu de la filière fiscale, l'autre de la filière gestion publique, sous l'ordre d'un receveur – percepteur issu de la filière gestion publique, Jean- Luc MARTIN.

Les représentants du personnel : Max CHAMBON, Jean Pierre COFFY, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE.



BULLETIN D'ADHESION

(à renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Camille BASTIDE, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu